

Récits et responsabilités : délibérer des preuves de futurs souhaitables

Par Bernard REBER

Directeur de recherche au CNRS, membre du Centre de recherches politiques (Cevipof)
de Sciences Po

Les récits peuvent motiver, représenter des actions et les responsabilités associées. Dans la prospective, les narrations soutiennent la délibération des choix collectifs faits pour le futur. Elles offrent des « preuves de futurs ». Elles ne prédisent pas, mais informent des modèles d'aide à la décision. Ces narrations soutiennent des scénarios pessimistes (apocalyptiques) ou optimistes (eschatologiques), qui sont plus anciens que la collapsologie contemporaine. Elles représentent une polyphonie de responsabilités, que les uns et les autres doivent endosser pour une aventure comme celle d'une transition écologique juste. L'expérience de la Convention citoyenne pour le climat est abordée ici à partir de ces questionnements. Elle n'a pas laissé une grande place aux récits, aux incertitudes, aux querelles sur le futur et à leur évaluation à l'aune de la justice sociale, avec les conflits d'interprétation qu'elle comporte. De plus, d'autres capacités communicationnelles et rhétoriques n'ont pas été mis en œuvre, alors qu'elles permettent la confrontation critique, la conversation politique et la délibération, et d'arriver à des jugements « tout bien considéré ».

Les récits sont de formidables machines à représenter des actions, les auteurs de celles-ci et ceux qui les subissent, les gagnants et les perdants, ainsi que les responsabilités qu'on peut leur imputer. Dans la prospective, les récits ne sont plus simplement fictionnels, ils soutiennent aussi des choix collectifs pour le futur. Ils peuvent informer des décisions que des modèles pourront alors objectiver, puisant dans les données dont on dispose, lesquelles sont plus ou moins plurielles et sophistiquées. Ces « preuves de futurs », bien particulières et plus ou moins plausibles, ne prédisent pas ; elles gardent leur part d'incertain et de probable, tout en offrant un espace pour la délibération. Poser le problème du souhaitable permet de s'aventurer plus loin que la question du possible et de discuter de celui-ci à l'aune d'évaluations éthiques reposant sur des concepts comme la justice, le bien ou encore la fiabilité. Scénarios et modèles se retrouvent dans les rapports du GIEC, de ceux relatifs à la transition bas-carbone ou en lien avec les « chemins "types" cohérents qui représentent de manière volontairement contrastée des options économiques, techniques et de société pour atteindre la neutralité carbone en 2050 »¹.

On pourrait penser que pour délibérer entre citoyens et experts, la narration trouve une place de choix. En effet, si le recours à la délibération s'impose, et qu'elle n'est pas simplement une discussion respectueuse entre les participants, c'est parce que des incertitudes pèsent sur

le futur à décider ensemble. Si, chez Aristote, la délibération est le genre du futur par excellence (Reber, 2016), la discussion des moyens pour arriver à certaines fins, à l'instar des systèmes en interaction dans une société contemporaine, est bien plus complexe que chez lui et les fins sont bien plus disputées. On assiste à une querelle sur les futurs. Or, une expérience comme celle de la Convention citoyenne pour le climat (la C3 ; 2019-2021)² (Buge et Reber (dir.), 2020 ; Reber, 2020a ; Courant et Reber (dir.), 2022) n'a pas laissé une grande place aux incertitudes, aux querelles sur le futur et à leur évaluation à l'aune de la justice sociale, comme si les conventionnels étaient implicitement déterministes. Pourtant la question posée s'y prêtait : « Comment réduire de 40 % au moins les gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à ce qu'ils étaient en 1990, dans un esprit de justice sociale ? ». Il est donc étonnant que les scénarios d'aide à la décision aient été absents de cette expérience.

De plus, si les philosophes post-modernes, que nous n'entendons plus beaucoup, ont déclamé à la fin du XX^e siècle la fin des grands récits collectifs, aujourd'hui on demande partout des récits, voire du *storytelling* (des narrations, que l'on appelle même des "stories"), que ce soit pour capter l'attention ou pour représenter des actions collectives. Les politiques veulent des récits pour s'adresser et convaincre leurs concitoyens, mais les experts qui les conseillent y ont également recours.

¹ <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/les-scenarios/>

² <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

Alors pourquoi les citoyens tirés au sort – et ceux qui les ont conseillés – pour délibérer entre eux et parler ensuite au grand public n’y ont-ils pas recours ?

Modèles et scénarios

Si la question posée à la C3 a été jugée trop large lors de la récente campagne présidentielle menée par Emmanuel Macron³, elle est pourtant celle qui résume l’objet soumis à la discussion de plusieurs assemblées citoyennes pour le climat⁴. Elle est même la solution à inventer pour dépasser la crise des Gilets jaunes. D’ailleurs, leurs griefs ne font que reporter la question de l’urgence que ce temps long requiert.

Une première observation est que le rapport de 460 pages issu de la C3 n’est que peu construit sous forme de récits. Ensuite, il n’y a pas eu lors de cette Convention de confrontation au niveau des modélisations et des scénarisations, et que très peu de prise en compte du cortège des responsabilités, ainsi qu’une faible considération attentive pour savoir qui seront les gagnants et les perdants des mesures proposées. Enfin, ce rapport reste imprécis sur les moyens qui permettraient d’atteindre l’objectif, ni comment et à quelle vitesse ils pourraient être mis en œuvre, et surtout dans « quel esprit » de justice sociale, le second terme de la question générale posée à la C3. Une partie des réponses à cette question relèvent des sciences descriptivo-prédictives ; beaucoup des réponses d’experts de ces sciences ont été reprises. L’autre partie de la question, celle relative à la justice sociale, relève des sciences normatives (droit, philosophie morale et politique, économie normative – Reber, 2020a). Malheureusement, la C3 a très peu approfondi ce volet. Certes, une tentative a été faite en la matière tenant à proposer aux citoyens de travailler en petits groupes pendant une heure afin de savoir ce qu’ils avaient à l’esprit lorsque l’on parlait de « justice sociale ». Ils étaient plutôt embarrassés. Certains se demandaient s’ils devaient parler de la justice sociale en général, en tant qu’idéal, ou s’il s’agissait de faire l’analyse de leur société pour dire si elle était juste ou non, voire de faire le récit de la France telle qu’ils l’imaginent à l’horizon 2030. La justice sociale est restée à l’état de boîte noire, brandie comme un argument massue que les citoyens ont utilisé pour dire que faire ceci ou faire cela était bien ou ne l’était pas « au nom de la justice sociale », comme si elle ne se déclinait qu’au singulier et n’était l’objet d’aucun conflit d’interprétation. Ils étaient incapables d’exprimer et de préciser quelle conception de la justice sociale était à mobiliser pour répondre à la question posée, pour être guidés dans la formulation de leurs propositions et évaluer celles-ci. Or, si tout le monde était d’accord sur ce que signifie la justice sociale, il n’y aurait ni gauche ni droite sur l’échiquier politique, c’est-à-dire pas de gens mettant l’accent sur

la responsabilité individuelle, quand d’autres défendent la solidarité pour corriger les inégalités.

Si la « transition juste » (Reber, 2016b) n’a pas été instruite en tant que telle, on peut identifier quelque chose qui s’en rapproche dans le rapport final, à savoir les correctifs apportés aux mesures que les conventionnels ont largement adoptées. Comme dans le Grand débat national (Reber, 2020), les participants⁵ ont été capables d’imputer des responsabilités aux décideurs ou de décrire ce qu’eux-mêmes ou leurs voisins subissent ; en revanche, ils ont été bien incapables de prendre en compte l’enchevêtrement des responsabilités à l’œuvre dans les politiques publiques, lesquelles pourraient constituer la trame d’un récit collectif qui ne soit pas que contextuel (centré autour d’un individu et son monde) mais aussi « inter-contextuel » (combinant plusieurs contextes, présents ou futurs, dans un contexte national). Les récits de ces politiques établissent alors un rapport entre des récits de vie et un récit collectif.

Il faudrait à travers ces récits rendre tangibles les preuves du futur pour pouvoir discuter celui-ci. Par quelles épreuves passe l’établissement de ces preuves ? S’il s’agit simplement d’une répétition déterministe de quelque chose que l’on peut complètement anticiper, les preuves du futur sont alors assez faciles à apporter. Mais ces visions déterministes ne fonctionnent pas s’il s’agit d’individus pouvant user de libertés, d’individus porteurs de solutions et d’appréciations en tension, avec des partages concurrentiels de responsabilités et des attentes différentes dans la façon dont les uns et les autres vont les endosser. Il faut donc repenser la façon dont nous imaginons ces preuves de futurs, les expliciter et les discuter en profondeur. De plus, lorsque l’on pose la question du désirable et du souhaitable, on mélange une vision stratégique de ce que l’on pourrait faire économiquement, juridiquement et technologiquement, avec des attentes normatives (Reber, 2016). Ces attentes normatives concernent l’interprétation de notions morales comme la justice, et, plus fondamentalement, comment nous les évaluons. Est-ce au travers de leurs conséquences pour les publics concernés, pour les plus faibles ou pour tout le monde ? Est-ce au contraire au travers de principes comme celui d’égalité de considération, ou de principes universels ? Ces attentes portent également sur l’interprétation de ces notions ou des normes promues en contexte. C’est d’ailleurs souvent ce point de vue normatif qui oriente le récit. De plus, si l’on insiste sur le bien à promouvoir ou le mal à éviter, et si l’on y ajoute une perception pessimiste ou, au contraire, optimiste des anticipations, le point de vue sera différent. Sous cet angle, la C3 est restée, comme la plupart des expériences participatives, sur le seuil de la délibération.

Puissances motivationnelles des récits

Un autre enjeu attendu de la narration est sa capacité à mobiliser pour l’action. Elle ne se contente pas de la restituer comme dans une œuvre littéraire ou un procès. C’est l’avantage de la narration par rapport à d’autres

³ Sur France 5 (19 avril 2022), à propos de la C3, le président candidat reconnaît une « faute lourde, complète ». Il explique ainsi cette faute : « Le sujet était trop large et donc en mettant un sujet très large, on avait plus d’une centaine de propositions »... « Une convention citoyenne, ça marche très bien quand la question est précise. »

⁴ Voir : <https://knoca.eu/why-climate-assemblies/>

⁵ Voir : <https://granddebat.fr/>

capacités communicationnelles, elle « embarque » d'une certaine façon. La plainte a souvent été entendue en politique de ne plus avoir de grands projets et de grands récits. Pour pouvoir « embarquer », il faut aussi que les gens perçoivent la dimension normative positive ou préférable, laquelle passe par un conflit entre différentes scénarisations. Ces conflits permettent de situer plus largement les débats récents sur la collapsologie. Dans les années 2000, j'avais déjà abordé les diverses façons de mettre en récit « la nouveauté éthique » des « nouvelles » technologies et leurs impacts sur l'environnement et les sociétés humaines (Reber, 1999). En effet, les conflits d'interprétation des récits, leur herméneutique, construits autour de technologies largement futures et donc à développer sont tout aussi importants que la matérialité de ces technologies, voire même la possibilité de leur existence (Grunwald, 2016). Dans chaque évaluation morale de ces futurs désirables, on retrouve toutes sortes de dimensions à prendre en compte, avec une première bifurcation entre des formes apocalyptiques (causant des dommages graves et/ou irréversibles ; Reber, 1999, 2000, 2001, 2002) et des formes eschatologiques (innovationnelles, positives, optimistes). Ces scénarios sont anciens. Il n'y a donc pas qu'une seule collapsologie. Elle ne doit pas écraser les autres versions de futurs possibles (Reber, 1999 ; Gisel, 1983), avec des combinaisons de confiances ou, à l'inverse, de défiances.

Je note au passage que James Howard Kunstler (2005), le journaliste et romancier qui a forgé l'expression « d'urgence du temps long », qui sonne comme un oxymore puisque l'urgence appelle une action rapide, a mentionné dans le titre anglais de son ouvrage deux événements, la fin du pétrole et le changement climatique ; deux événements que l'on pourrait au contraire voir comme s'annulant respectivement, car sans pétrole, une partie du problème du réchauffement climatique serait physiquement réglée.

De la justice en procès à la polyphonie des responsabilités

Le monde le plus habitué au passage entre les différentes capacités communicationnelles est celui du droit : dans un procès, on essaie de reconstruire un récit autour d'une action fautive (par exemple, un délit). Selon que l'on se place du point de vue de la victime ou de celui de l'accusé, le récit de cette action diffère. Connaître la réalité historique intéresse partiellement les avocats et les juges : ce qui les intéresse surtout, c'est de savoir comment qualifier juridiquement ces actions et déterminer les responsabilités afférentes. Au regard de l'interprétation, des récits sont donc en conflit. On essaie de prendre en compte des considérations juridiques. Des histoires assez simples, puisqu'elles tournent autour de délits circonscrits, sont soumises à l'interprétation de concepts normatifs, souvent des composantes de la procédure judiciaire ou la référence à certains droits et devoirs. C'est un autre récit, qu'il faudrait pouvoir imaginer, un récit polyphonique, à plusieurs voix, qui permettrait, par exemple, dans le domaine de la transition énergétique, d'envisager les

voies pour y parvenir en y intégrant des perspectives de philosophie morale à même d'éclairer les intuitions des participants, par exemple celles de conception de la justice et les responsabilités des uns et des autres. La justice sociale doit pouvoir être discutée dans le cadre d'une justice politique, concernant la manière de la discuter en tenant compte des conflits d'interprétation et d'application dont elle est l'objet et des responsabilités qu'elle implique (Reber, 2022).

Conclusion – La délibération reste encore largement insaisissable

La délibération devrait être au cœur de la légitimité démocratique. C'est elle qui permet la confrontation critique. Celle-ci doit cependant être réflexive, entendre les critiques des autres participants. Elle n'est donc pas qu'une sanction négative, une défiance, voire un certain cynisme. Cette forme réactive de critique est très répandue (Reber, 2022). Elle est potentiellement une menace pour la démocratie, si elle n' imagine pas ou n'entend pas les autres critiques. Or, l'analyse empirique d'expériences comme le Grand débat national ou la Convention citoyenne pour le climat, révèle, comme beaucoup d'autres expériences similaires, ce fait paradoxal de la difficulté pour des citoyens ordinaires de faire valoir leurs désaccords, leurs attaches territoriales, professionnelles ou encore idéologiques. On peut faire l'hypothèse que la diversité recherchée par le tirage au sort, où finalement beaucoup d'autres citoyens pourraient très bien être à leur place, conduit à en faire des citoyens interchangeable. En tout cas, le passage entre cette diversité et une pluralité de points de vue construits et défendus est loin d'être effectif. Il y a aussi comme explication possible le problème d'une unanimité recherchée à travers l'appartenance à un groupe devant remplir une mission devant l'ensemble de leurs concitoyens. En tout état de cause, sans critique construite et sans désaccords, la délibération est très difficile à construire. Cette responsabilité est d'ailleurs celle des organisateurs de ces processus que des citoyens. La délibération est donc encore largement insaisissable, puisque la plupart des promoteurs de ce type d'exercice ignorent la profondeur et les exigences de la délibération – une promesse largement sous-développée –, ainsi que les écueils mis en lumière par ceux censés avoir fondé celle-ci (Reber, 2020a). Dans les expériences de démocratie délibérative, et pas seulement participative, on ne sait pas souvent comment traiter du pluralisme en raison des difficultés du jugement et des conceptions de la justice (Rawls, 1994, 1995, 2003 ; Reber, 2016). Une des solutions passe par la force de l'argumentation. Certes, cette exigence reste sous-déterminée pour le fondateur célèbre de la théorie de la démocratie délibérative, Habermas (Habermas, 1997a, 1997b, 2006 ; Reber, 2020b), et sa proposition ne convainc pas Rawls⁶. On a très peu

⁶ Pour une analyse approfondie de leurs désaccords, voir REBER B. (2022), *Responsible Deliberation, between Conversation and Consideration*, New York, Wiley, 280 pages. Publié également en français, *Délibération responsable, entre conversation et délibération*, Londres, ISTE, 2022, 300 pages.

argumenté au sein de la C3, en raison d'une sous-exploitation des désaccords profonds et des incertitudes. Ce fut également le cas du côté des experts auditionnés, dont certains n'ont pas joué le jeu de la controverse et du pluralisme.

D'autres capacités communicationnelles n'ont pas été exploitées dans le cadre de la C3 : par exemple, la narration et la question de la mise en intrigue, laquelle était déjà présente chez Aristote et a été reprise avec bonheur par Paul Ricoeur (1983), ou la coévolution de la rhétorique (Danblon, 2005, 2013) ou encore la complexification démocratique, et bien d'autres ressources communicationnelles (Ferry, 1991a, 1991b ; Reber, 2022) que les seuls récits ou les narrations. D'une certaine façon, ne parler que de récits participe à une forme de régression. Il existe des capacités communicationnelles beaucoup plus importantes, plus ajustées à la critique, surtout si cette dernière participe du raisonnement et non pas de la seule sanction réactive. Face à la critique, la narration ne tient pas longtemps, elle est en effet bien vite bloquée par la compétition entre les narrations. Si l'on veut vraiment délibérer, il faut passer à d'autres registres communicationnels, qui permettent la composition et l'ordre du discours, et lui donnent du relief (Reber, 2022).

Pour dépasser ce conflit dans les narrations, il est obligatoire de passer au niveau des interprétations des récits. La question de la querelle des interprétations est, elle aussi, largement insuffisante. Il faut alors passer à une autre capacité communicationnelle, qui est l'argumentation.

Les urgences ont, elles aussi, du relief. La transition écologique dépend donc pour pouvoir être partagée de transitions appartenant à l'ordre du discours, et tout autant de la narration que d'autres capacités communicationnelles.

À côté de la prise au sérieux des conflits et de la reprise des virtualités des capacités communicationnelles en matière de délibération, on pourrait aussi favoriser deux autres cadres. Il s'agit des cadres conversationnel et « considérationnel » (Reber, 2022). En effet, les sujets peuvent être abordés dans un premier temps sur le mode conversationnel (Oakeshott, Dewey, 2003 ; Reber, 2022), qui n'est pas du bavardage. Sur le plan de la considération, on vise à la fois l'attention avec laquelle on s'adresse aux autres et, en suivant son deuxième sens, un examen attentif. C'est elle qui permet de passer de la critique défiante et réactive à une critique arrivée au niveau d'un jugement « tout bien considéré ».

Pour être encore plus complet, nous devrions dans le cadre de ces expériences largement constituées de prises de parole individuelles aboutissant à des textes composés, nous intéresser aux questions elles-mêmes. Certaines questions établissent les circonstances, ce qu'avait déjà bien compris Aristote et d'autres (Aristote, 1959 ; Ricoeur, 1983). Elles sont aussi utilisées pour rédiger un article ou instruire un procès. Les questions permettent d'organiser les narrations.

D'autres questions renvoient à des actions plus sophistiquées (par exemple, pourquoi cela a-t-il été fait ?) et

imposent de passer de la narration à l'interprétation, à l'argumentation ou encore à la reconstruction (Ferry, 1991a, 1991b, 2004).

Toutes ces ressources, largement sous-exploitées dans le cadre des différentes expériences de prospective collectives, mais qui sont mobilisées dans l'évaluation ordinaire de politiques publiques, ou simplement de certains aspects de la vie collective, pourraient améliorer la délibération des preuves de futurs.

Bibliographie

- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, 1959.
- BUGE Éric (dir.) (2020), dossier « Le principe de précaution et les innovations démocratiques » (6 articles relevant de la philosophie, du droit et des sciences politiques), *Archives de philosophie du droit*, tome 62, Paris, Dalloz, pp. 399-526.
- COURANT Dimitri (dir.) (2022), *Convention citoyenne pour le climat. Démocratie délibérative et transition écologique juste*, Londres, ISTE.
- DANBLON E. (2013), *L'Homme rhétorique. Culture, raison, action*, Paris, Cerf.
- DANBLON E. (2005), *La Fonction persuasive. Anthropologie de la rhétorique. Origines, actualités*, Paris, Armand Colin.
- DEWEY J. (2003), *Le public et ses problèmes (1926-1927)*, trad. Joëlle Zask, Pau, Publications de l'Université de Pau Farrago / Léo Scheer.
- FERRY J.-M. (2004), *Les grammaires de l'intelligence*, Paris, Cerf.
- FERRY J.-M. (1991a), *Les puissances de l'expérience. 1 – Le sujet et le verbe*, Paris, Cerf.
- FERRY J.-M. (1991b), *Les puissances de l'expérience. 2 – Les ordres de la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- GISEL P. (1983), *Vérité et histoire. La théologie dans la modernité. Ernst Käsemann*, Paris, Beauchesne – Labor et Fides.
- GRUNWALD A. (2016), *The Hermeneutic Side of Responsible Research and Innovation*, Londres, ISTE and New York, Wiley.
- KUNSTLER J. H. (2005), *The Long Emergency: Surviving the End of Oil, Climate Change, and Other Converging Catastrophes of the Twenty-First Century*, Grove Press.
- HABERMAS J. (2006), *Morale et communication*, 1983, trad. et intro. C. Bouchindhomme, Flammarion.
- HABERMAS J. & RAWLS J. (1997a), *Débat sur la justice politique*, trad. Audard C. et Rochlitz R., Paris, Cerf.
- HABERMAS J. (1997b), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, 1992, trad. Rochlitz R. et Bouchindhomme C., Paris, Gallimard.
- OAKESHOTT M. (1962), "The Voice of Poetry in Conversation of Mankind", in *Rationalism in politics and other essays*, New York, Basic Books (1959), pp. 488-541.
- REBER B. (2022), *Responsible Deliberation, between Conversation and Consideration*, New York, Wiley, 280 pages. Publié également en français, *Délibération responsable, entre conversation et délibération*, Londres, ISTE, 300 pages.
- REBER B. (2020a), « Précaution et innovations démocratiques », *Archives de philosophie du droit*, tome 62, Paris, Dalloz, pp. 399-426.
- REBER B. (2020b), « Faire sens entre sciences et éthique », dans GUILLAUME A. & KURTS-WÖRSTE L. (éd.), *Faire science. Faire sens*, Londres, ISTE, pp. 205-229. Publié en

anglais, *Making Sense Between Science and Ethics*, New York, Wiley, pp. 159-179.

REBER B. (2016), *Precautionary Principle, Pluralism, Deliberation. Science and Ethics*, Londres, ISTE-international-New York, Wiley, 247 pages. Publié également en français, *La délibération des meilleurs des mondes. Entre précaution et pluralisme*, 2017, 311 pages.

REBER B. (2016), « Sens des responsabilités dans la gouvernance climatique » ; dans REBER B. (dir.), « Éthique et gouvernance du climat », *Revue de Métaphysique et de Morale*, Presses Universitaires de France, n°1, pp. 103-117.

REBER B. (2011), « Argumenter et délibérer entre éthique et politique », dans REBER B. (dir.), « Vertus et limites de la démocratie délibérative », *Archives de Philosophie*, tome 74, avril-juin, pp. 289-303.

REBER B. (2002), « Compatibilité d'une éthique du futur avec une concertation démocratique », in « Les choix technologiques, le risque et le politique », *Quaderni*, n°48, automne, pp. 79-88.

REBER B. (2001), « Mise en procès de l'apocalypse des techniques », in « Utopie III. Passages et apocalypse », *Quaderni*, n°42, automne, pp. 95-107.

REBER B. (2000), « Utopies critiques du temps-monde », in « Utopie II. Les territoires de l'utopie », *Quaderni*, n°41, été, pp. 139-146.

REBER B. (1999), *La nouveauté éthique des « nouvelles technologies »*. *Les techniques confrontées à l'exigence apocalyptique*, Centre de recherches politiques Raymond Aron, Paris, École des Hautes études en Sciences sociales, thèse, 327 pages.

RAWLS J. (2003), *Justice as Fairness. A Restatement*, The Belknap of Harvard University Press, Kelly E. (éd.) (2001).

RAWLS J. (1993), *Political Liberalism*, New York, Columbia University Press, 2005 ; *Libéralisme politique*, trad. Audard C., Presses universitaires de France, Paris, 1995.

RAWLS J. (1994), "Reply to Habermas", *The Journal of Philosophy*, n°91.

RICOEUR P. (1983), *Temps et récit. L'intrigue et le récit historique*, Paris, Seuil.